

Conditions générales de vente

Les présentes conditions générales de vente (les « Conditions générales ») constituent les seules conditions générales régissant la vente de biens ou de services fournis par AstroNova SAS. (« AstroNova ») à l'acheteur de ces biens, y compris les clients, distributeurs, revendeurs, etc. (« Acheteur »). Sauf disposition contraire dans un contrat de fourniture qui intègre les présentes Conditions générales, l'identité de l'Acheteur, l'identité des produits achetés ou des services fournis (les « Produits »), la quantité de Produits achetés, la destination de livraison des Produits et toute autre information importante concernant la commande de l'Acheteur doivent être indiquées dans le bon de commande de l'Acheteur (le « Bon de commande ») et fournies à AstroNova. Les présentes Conditions générales sont incorporées et font partie intégrante de chaque Bon de commande. En émettant le Bon de commande, l'Acheteur accepte expressément les présentes Conditions générales. Si l'Acheteur et AstroNova sont parties à un contrat de fourniture qui fait référence aux présentes Conditions générales, celles-ci sont alors incorporées et font partie intégrante dudit contrat. Le « Contrat » comprend (i) le contrat de fourniture (le cas échéant) existant entre l'Acheteur et AstroNova qui fait référence aux présentes Conditions générales, (ii) les présentes Conditions générales, et (iii) chaque Bon de commande accepté par AstroNova, à l'exclusion de tout autre document et condition. Toutes les commandes passées par l'Acheteur sont soumises à l'acceptation ou au refus écrit d'AstroNova. Toutes les commandes de Produits sont soumises à des quantités minimales de commande déterminées par AstroNova de temps à autre et sont susceptibles d'être modifiées par AstroNova sans préavis. Si AstroNova n'accepte pas par écrit une commande de l'Acheteur, cette commande sera considérée comme rejetée. Aucune mention préimprimée ou formulaire figurant sur le bon de commande de l'acheteur ou tout autre document similaire ne fera partie du contrat. L'ACCEPTATION PAR ASTRONOVA DE TOUT BON DE COMMANDE DE L'ACHETEUR EST EXPRESSÉMENT SOUMISE À L'ACCEPTATION PAR L'ACHETEUR DES PRÉSENTES CONDITIONS GÉNÉRALES. LES PRÉSENTES CONDITIONS GÉNÉRALES CONSTITUENT LES SEULES ET UNIQUES CONDITIONS GÉNÉRALES APPLICABLES À LA RELATION CONTRACTUELLE ENTRE ASTRONOVA ET L'ACHETEUR. LES PRÉSENTES CONDITIONS GÉNÉRALES NE PEUVENT ÊTRE REMPLACÉES, MODIFIÉES OU EXCLUES PAR D'AUTRES CONDITIONS, TELLES QUE LES CONDITIONS GÉNÉRALES DE L'ACHETEUR, SANS L'ACCORD EXPRESS, ÉCRIT ET MUTUEL D'ASTRONOVA ET DE L'ACHETEUR, AVANT L'ÉMISSION DE TOUTE COMMANDE. EN PARTICULIER, ASTRONOVA S'OPPOSE À TOUTE CONDITION GÉNÉRALE SUPPLÉMENTAIRE OU DIFFÉRENTE, QU'ELLE SOIT CONTENUE DANS LA COMMANDE DE L'ACHETEUR OU AUTRE. ASTRONOVA NE SERA PAS CONSIDÉRÉE COMME AYANT RENONCÉ À CES CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE SI ELLE NE S'OPPOSE PAS AUX DISPOSITIONS CONTENUES DANS LA COMMANDE DE L'ACHETEUR, DANS D'AUTRES FORMULAIRES OU AILLEURS.

Ordre de priorité. Toutes les dispositions des présentes Conditions générales doivent être interprétées de manière à être cohérentes dans toute la mesure du possible. En cas de conflit ou d'incohérence entre les dispositions des présentes, les documents ou dispositions prévaudront dans l'ordre indiqué ci-dessous, le premier document ou la première disposition figurant dans la liste ayant la priorité la plus élevée : (i) le contrat de fourniture, le cas échéant, (ii) les présentes Conditions générales ; (iii) le Bon de commande.

Annulation de commandes. Les produits ne peuvent être retournés sans l'accord écrit préalable d'AstroNova. Si AstroNova accepte un tel retour, AstroNova se réserve le droit de facturer à l'acheteur des frais de restockage et d'être remboursée pour tous les frais d'expédition. Si l'acheteur annule ou résilie une commande relative au présent contrat pour un ou plusieurs produits non personnalisés, AstroNova peut facturer des frais de restockage pouvant aller jusqu'à 25 % du prix d'achat de ces produits, auxquels s'ajoutent les frais d'expédition engagés. Si l'acheteur annule ou résilie une commande relative au présent contrat pour un ou plusieurs produits personnalisés, AstroNova peut exiger de l'acheteur qu'il paie le prix d'achat total de ce ou ces produits, majoré des frais d'expédition engagés, et réclamer une indemnisation pour tout dommage connexe.

Choix de la loi applicable et de la juridiction compétente. La négociation, la conclusion, la validité, l'interprétation, l'exécution et la résiliation du Contrat et de toutes les transactions qui en découlent sont exclusivement régies par les lois françaises. Les Parties conviennent que tout litige, action ou réclamation introduit par l'une ou l'autre des Parties en rapport avec la négociation, la conclusion, la validité, l'interprétation, l'exécution, la violation ou la résiliation du Contrat et/ou du Bon de commande sera soumis à la compétence exclusive et sera porté exclusivement devant le Tribunal de commerce de Paris en France. Les Parties excluent expressément l'application de la Convention des Nations Unies sur les contrats de vente internationale de marchandises.

Limitation et exclusion de responsabilité et de garantie. En aucun cas, AstroNova ne pourra être tenue responsable, que ce soit au titre de la responsabilité contractuelle/délictuelle ou de la garantie pour vices cachés (conformément aux articles 1231 et suivants, 1240 et suivants 1602 et suivants du Code civil français) pour tout dommage accessoire, consécutif, indirect ou punitif (y compris, sans limitation, la perte de profits, de revenus ou d'utilisation) découlant de ou lié à : (i) toute violation de contrat ou de garantie, tout délit civil (y compris la négligence ou la responsabilité stricte) ou toute autre théorie juridique relative aux Produits vendus ou aux services rendus, ou aux engagements, actes ou omissions s'y rapportant ; (ii) la soumission de

Produits défectueux ou non conformes ; (iii) violation de toute autre disposition de l'accord entre les parties ; ou (iv) toute réclamation de quelque nature que ce soit découlant de ou liée à tout bon de commande ou à l'exécution par AstroNova de celui-ci, même si AstroNova a été informée de la possibilité de tels dommages. Dans tous les cas, la responsabilité et la garantie d'AstroNova envers l'Acheteur ne dépasseront jamais le prix d'achat des Produits, ce qui constitue la limitation globale et totale de la responsabilité et de la garantie d'AstroNova en ce qui concerne l'exécution, la violation et la résiliation du Contrat et du Bon de commande, y compris, mais sans s'y limiter, la responsabilité contractuelle pour non-conformité et la garantie pour vices cachés. Ces limitations et exclusions s'appliquent indépendamment du fait que la responsabilité découle d'une violation du contrat, d'une indemnisation, d'un délit civil, d'une garantie, de l'application de la loi ou autre.

Intégralité de l'accord. Les présentes conditions générales, ainsi que les informations figurant au recto du présent accord que nous avons approuvées, constituent l'intégralité de l'accord entre l'acheteur et AstroNova et remplacent tous les accords, discussions et ententes antérieurs et contemporains entre les parties. Aucune modification, aucun supplément ou amendement ne sera effectif à moins d'être signé par écrit par AstroNova. Toutes les conditions générales énoncées dans les présentes s'appliquent à tous les bons de commande de l'acheteur. Les dispositions préimprimées au verso des bons de commande sur les formulaires de l'acheteur et toutes les conditions ajoutées ou supprimées par l'acheteur n'auront aucune force ni aucun effet à moins d'avoir été expressément acceptées par écrit par AstroNova.

Force majeure. Aucune des parties ne sera tenue responsable de tout retard ou manquement dans l'exécution d'une partie quelconque du présent Contrat dans la mesure où ce retard ou ce manquement est causé par un événement irrésistible, imprévisible et externe tel qu'un incendie, une inondation, une explosion, guerre, grève, embargo, endémie, pandémie, maladie, exigence gouvernementale, autorité civile ou militaire, cas de force majeure ou autres causes similaires indépendantes de sa volonté et sans faute ni négligence de la partie retardée ou défaillante ou de ses sous-traitants (« Conditions de force majeure »). Si une condition de force majeure se produit, la partie retardée ou incapable d'exécuter ses obligations doit en informer immédiatement l'autre partie, en précisant la nature de la condition de force majeure et toute mesure prise pour éviter ou minimiser ses effets. La partie affectée par le retard ou l'incapacité de l'autre partie à exécuter le présent Contrat peut résilier, sans frais, la partie restante du présent Contrat relative aux Produits qui n'ont pas encore été expédiés si l'inexécution se poursuit pendant une période d'au moins quatre-vingt-dix (90) jours après la date de la notification.

Indemnisation. L'acheteur indemniserà, défendra et dégage de toute responsabilité AstroNova et chacune de ses filiales, ainsi que chacun de leurs dirigeants, administrateurs, employés, agents, successeurs et ayants droit, contre toute perte, tout dommage, toute réclamation, toute demande, tout procès, responsabilités, amendes, pénalités et dépenses (y compris les honoraires raisonnables d'avocat) découlant de ou résultant de la violation par l'acheteur de toute disposition du présent contrat ou de toute négligence, faute intentionnelle ou autre faute de l'acheteur ou des employés, clients, sous-traitants ou agents de l'acheteur résultant de l'utilisation des produits. AstroNova indemniserà et dégage de toute responsabilité l'Acheteur, ses dirigeants, administrateurs, employés, successeurs et ayants droit en cas de poursuite ou de procédure engagée devant un tribunal des États-Unis pour violation directe des brevets et marques déposées des États-Unis par les Produits couverts par le présent Contrat et fabriqués par AstroNova. AstroNova n'aura aucune obligation ni responsabilité d'indemniser l'Acheteur en ce qui concerne les réclamations pour contrefaçon découlant de ou fondées sur : (1) les Produits fournis conformément aux conceptions, dessins ou spécifications de fabrication de l'Acheteur ; (2) les Produits utilisés à des fins autres que celles pour lesquelles ils sont normalement destinés ; (3) toute combinaison des Produits avec tout article ou service non fourni par AstroNova, y compris l'utilisation de consommables ou de fournitures tiers ; (4) toute modification ou réparation du produit autre qu'une modification effectuée par AstroNova ; ou (5) des dommages-intérêts fondés sur une théorie de responsabilité autre que la contrefaçon par les produits. Étant donné qu'AstroNova a le contrôle exclusif du règlement des réclamations pour contrefaçon en vertu des présentes, AstroNova ne sera en aucun cas responsable des honoraires ou frais d'avocat de l'acheteur.

Règlement des litiges. Avant d'engager toute procédure judiciaire, les Parties s'efforceront de régler à l'amiable tout litige relatif au Contrat ou au Bon de commande. À défaut de parvenir à un accord à l'amiable, chacune des Parties sera en droit d'engager une procédure judiciaire devant le Tribunal de commerce de Paris, conformément à la clause « Choix de la loi applicable et de la juridiction compétente », en signifiant à l'autre Partie une assignation (« signification de l'assignation »). Toutefois, après l'enregistrement (« placement ») de l'assignation signifiée devant le Tribunal de commerce de Paris, les Parties devront demander, lors de la première audience, l'ouverture d'une procédure de conciliation devant le Tribunal de commerce de Paris en saisissant un juge conciliateur (« Juge conciliateur ») dans le strict respect de la confidentialité. La procédure judiciaire sera suspendue pendant la durée de la procédure de conciliation. Les parties auront le droit de reprendre la procédure judiciaire devant le tribunal de commerce de Paris après notification par le juge conciliateur de l'échec de la conciliation.

Supérieur/inférieur. Les écarts supérieurs et inférieurs pour les étiquettes/tags sont nécessaires en raison de la nature du processus de fabrication. Par conséquent, toutes les commandes d'étiquettes/tags sont soumises à une variation de 10 % de la quantité commandée (déterminée par l'unité de mesure SKU). Une variation de 10 % des quantités d'étiquettes/tags expédiées par rapport aux quantités commandées sera considérée comme conforme à la commande de l'acheteur, la quantité expédiée sera facturée aux mêmes prix que ceux indiqués sur la commande, et le client s'engage à payer la quantité expédiée.

Prix. Les prix des Produits sont indiqués dans le Bon de commande. Les prix s'entendent hors frais de livraison, hors TVA, droits de douane, autres taxes et frais d'assurance, qui seront facturés en sus du prix des Produits. Les parties seront en droit de renégocier uniquement le Prix du Contrat et du Bon de commande conformément à l'article 1195 du Code civil français.

Conditions de paiement. AstroNova peut exiger un paiement anticipé pouvant aller jusqu'à 100 % du prix total du bon de commande et/ou peut exiger des paiements échelonnés ou d'autres formes de garantie comme condition d'acceptation de toute commande d'achat. AstroNova établira une facture finale à la livraison des Produits, mentionnant le nom et l'adresse des Parties, la date de livraison, la quantité et la nature des Produits, le prix global et unitaire, la référence et le montant de la TVA, la référence du Bon de commande, la date d'émission, la date de paiement, les pénalités de retard et les frais de recouvrement conformément à l'article 441-9 du Code de commerce français. Le paiement est dû dans les trente (30) jours suivant la date de facturation. Si les factures ne sont pas payées par l'Acheteur à la date d'échéance, AstroNova sera en droit de percevoir des pénalités de retard automatiques à compter du jour suivant la date d'échéance, calculées au jour le jour à un taux égal à 5 fois le taux légal en vigueur, majorées d'une indemnité légale de recouvrement de quarante (40) euros pour chaque facture impayée. Ces pénalités et indemnités de retard sont automatiquement exigibles, sans mise en demeure préalable. AstroNova se réserve le droit de réclamer le remboursement des frais de recouvrement supplémentaires et une indemnisation pour les dommages supplémentaires en cas de retard de paiement. Tous les prix et paiements sont en euros. L'Acheteur s'engage à rembourser à AstroNova les honoraires raisonnables d'avocat et tous les autres frais liés au recouvrement des paiements en souffrance. Chaque fois qu'il existe des motifs raisonnables d'inquiétude quant au paiement dû par l'Acheteur, AstroNova peut exiger des conditions de paiement différentes et demander une garantie de paiement. AstroNova peut, dès lors qu'elle formule une telle demande, arrêter la production et suspendre les expéditions prévues dans le cadre des présentes. L'acheteur ne dispose d'aucun droit de compensation. L'acheteur accorde par les présentes à AstroNova une sûreté sur les Produits et tous les Produits et produits dérivés achetés dans le cadre du présent Contrat afin de garantir le paiement des Produits achetés, et l'acheteur s'engage à signer tout document de financement ou autre document demandé par AstroNova afin de perfectionner sa sûreté. En l'absence de paiement du prix des produits à la date d'échéance, AstroNova émettra une mise en demeure demandant le paiement du prix, y compris les pénalités et indemnités pour retard de paiement. Si l'acheteur ne procède pas au paiement dans les quinze (15) jours suivant la réception de la mise en demeure, AstroNova sera en droit de demander et de notifier la résiliation automatique du contrat et/ou du bon de commande et de réclamer la restitution des produits concernés.

Droits de propriété. Sauf accord écrit contraire d'AstroNova, AstroNova ne sera lié par aucune obligation de confidentialité ou de non-divulgaration. Tous les documents, conceptions, dessins, échantillons, spécifications, publications, calendriers, détails techniques, manuels d'instructions et données connexes d'AstroNova relatifs aux Produits resteront la propriété exclusive et confidentielle d'AstroNova (les « Informations confidentielles »). L'acheteur doit protéger les Informations confidentielles contre toute divulgation à des tiers avec le même degré de soin qu'une personne raisonnable, diligente et prudente exercerait pour protéger ses propres informations confidentielles. L'acheteur ne doit utiliser aucune Information confidentielle, sauf dans le cadre de la transaction commerciale spécifique envisagée par le présent Contrat. L'acheteur ne doit pas dupliquer ou reproduire les informations confidentielles sans l'accord écrit préalable d'AstroNova, et toute information dupliquée ou reproduite doit être retournée sans délai à AstroNova sur simple demande. Nonobstant ce qui précède, les informations confidentielles n'incluent pas les informations que (1) l'acheteur obtient légitimement sans aucune obligation de confidentialité ; (2) qui deviennent généralement connues du public par des actes non imputables à l'acheteur ; ou (3) que l'acheteur développe de manière indépendante. L'acheteur ne doit pas procéder à une ingénierie inverse de tout ou partie des produits, ni permettre ou aider d'autres personnes à le faire. En outre, l'acheteur ne doit pas supprimer, modifier, effacer, dégrader ou recouvrir les marquages figurant sur les produits ou leur emballage.

Divisibilité. Si une disposition du présent Contrat est jugée invalide ou inapplicable, les parties conviennent que toutes les autres dispositions du présent Contrat resteront pleinement valides, applicables et contraignantes pour les parties. Dès lors qu'une clause ou une disposition est jugée invalide, illégale ou inapplicable, les parties négocieront de bonne foi afin de modifier le présent accord de manière à se rapprocher autant que possible de l'intention initiale des parties, afin que les transactions envisagées dans le présent accord soient réalisées dans la mesure du possible comme initialement prévu.

Expédition/livraison. Sauf accord contraire entre les parties, AstroNova livrera les produits à l'acheteur F.O.B. à l'origine, dans les locaux d'AstroNova. Pour les expéditions internationales, AstroNova déterminera les conditions de livraison Incoterm 2020 appropriées qui seront utilisées pour chaque bon de commande. La livraison des produits à un transporteur public sera considérée comme une livraison satisfaisante par AstroNova à l'acheteur. L'Acheteur s'engage à payer tous les frais de transport, d'assurance, d'emballage et autres frais de transport liés à ladite livraison, tels qu'ils sont facturés. Toutes les dates de livraison et d'expédition sont données à titre indicatif uniquement. AstroNova ne sera pas responsable des retards dans l'exécution du Bon de commande ni des pertes ou dommages résultant de ces retards, et le Bon de commande ne pourra être annulé en raison de ces retards.

Inspection, acceptation ou rejet. L'acheteur procédera à une inspection adéquate des produits dès leur réception, et dans tous les cas dans les dix (10) jours suivant leur réception, et informera AstroNova par écrit et dans les plus brefs délais de toute non-conformité ou de tout défaut. Le non-respect de l'une ou l'autre de ces obligations par l'acheteur constituera une renonciation à faire valoir cette non-conformité ou ce défaut. L'acheteur doit conserver les registres de traçabilité des lots pour les Produits afin de garantir que les lots fabriqués par AstroNova puissent être tracés tout au long des processus de fabrication et/ou de vente de l'acheteur. Après inspection des Produits par l'acheteur, les Produits sont considérés comme acceptés tels quels, de sorte qu'AstroNova est libérée de toutes garanties et responsabilités pour les défauts apparents et les non-conformités apparentes.

Propriété intellectuelle. L'acheteur reconnaît et accepte que :

- a) tous les droits de propriété intellectuelle d'AstroNova (définis ci-après) sont la propriété exclusive d'AstroNova ou de ses concédants de licence ;
- b) l'acheteur n'acquiert aucun droit de propriété sur les droits de propriété intellectuelle d'AstroNova en vertu du présent contrat ;
- c) toute valeur commerciale découlant de l'utilisation par l'acheteur des droits de propriété intellectuelle d'AstroNova profite à AstroNova ou à ses concédants de licence, selon le cas ;
- d) si l'Acheteur acquiert des droits de propriété intellectuelle, des droits sur ou liés à des Produits (y compris des droits sur des marques commerciales, des œuvres dérivées ou des améliorations de brevets s'y rapportant) en vertu de la loi ou autrement, ces droits sont réputés et sont irrévocablement cédés à AstroNova ou à ses concédants de licence, selon le cas, sans autre action de la part des parties ; et
- e) L'Acheteur utilisera les droits de propriété intellectuelle d'AstroNova uniquement dans le but d'utiliser les Produits dans le cadre du présent Contrat et uniquement conformément au présent Contrat et aux instructions d'AstroNova.

Les « droits de propriété intellectuelle » désignent tous les droits de propriété industrielle et autres droits de propriété intellectuelle comprenant ou liés à (i) des brevets ; (ii) des marques commerciales ; (iii) des noms de domaine Internet, qu'il s'agisse ou non de marques commerciales, enregistrés par tout registraire privé agréé ou autorité gouvernementale, des adresses Web, des pages Web, des sites Web et des URL ; (iv) les œuvres d'auteur, les expressions, les dessins et modèles et les enregistrements de dessins et modèles, qu'ils soient ou non protégés par le droit d'auteur, y compris les droits d'auteur et les œuvres protégées par le droit d'auteur, les logiciels et micrologiciels, les interfaces de programmation d'applications, l'architecture, les fichiers, les enregistrements, les schémas, les données, les fichiers de données et les bases de données, ainsi que d'autres spécifications et documentations ; (v) les secrets commerciaux ; (vi) les puces semi-conductrices, les masques et autres éléments similaires ; et (vii) tous les droits de propriété industrielle et autres droits de propriété intellectuelle, ainsi que tous les droits, intérêts et protections associés, équivalents ou similaires à, ou nécessaires à l'exercice de l'un des éléments susmentionnés, quelle qu'en soit l'origine, dans chaque cas, qu'ils soient enregistrés ou non, y compris tous les enregistrements et demandes d'enregistrement, renouvellements ou prolongations de ces droits ou formes de protection conformément aux lois de toute juridiction dans n'importe quelle partie du monde.

Logiciels. Si les Produits fournis dans le cadre du présent Contrat comprennent des logiciels appartenant à AstroNova ou concédés sous licence à AstroNova, ces logiciels sont fournis à l'Acheteur conformément aux conditions du contrat de licence logicielle inclus avec les Produits ou tel que prévu par AstroNova. Votre droit d'utiliser ces logiciels est subordonné à l'acceptation et au respect par l'Acheteur des conditions dudit contrat de licence logicielle. Aucun droit de propriété sur les logiciels n'est transféré en vertu des présentes et ces logiciels restent la propriété exclusive d'AstroNova ou de ses concédants de licence, selon le cas. Cette licence ne confère aucun autre droit, explicite ou implicite, de fabriquer, dupliquer, modifier ou autrement copier ou reproduire les Produits ou les logiciels par ingénierie inverse ou tout autre moyen. L'Acheteur s'engage à ne pas se livrer à une telle fabrication, duplication, modification, copie ou reproduction.

Taxes. L'Acheteur s'engage à payer toutes les taxes locales et nationales applicables, quelle que soit leur désignation (à l'exception des impôts sur le revenu d'AstroNova), imposées ou basées sur la vente, le transfert de propriété, l'installation, la licence ou l'utilisation des Produits, à moins que l'Acheteur ne fournisse à AstroNova un certificat d'exonération approprié.

Transfert des risques. Tous les risques liés aux Produits (à l'exception des logiciels inclus dans les Produits qui sont concédés sous licence à l'Acheteur) seront transférés à l'Acheteur conformément à l'Incoterm applicable, c'est-à-dire, pour les expéditions nationales, au lieu FOB identifié ci-dessus et pour les expéditions internationales, conformément à l'Incoterm 2020 convenu dans le Bon de commande.

Transfert de propriété. Les Produits sont vendus par AstroNova avec réserve de propriété jusqu'au paiement intégral du Prix par l'Acheteur, conformément à l'article 2367 du Code civil français. AstroNova reste donc propriétaire des Produits jusqu'au paiement intégral du Prix des Produits. La propriété des Produits sera donc transférée à l'Acheteur à la date du paiement intégral du Prix. En cas de non-paiement du Prix des Produits à la date d'échéance, AstroNova sera en droit de notifier la résiliation du Contrat et/ou du Bon de commande et de demander la restitution des Produits, comme prévu dans la clause « Conditions de paiement » ci-dessus.

Respect des lois. L'Acheteur déclare, s'engage et garantit à AstroNova qu'il s'abstiendra d'utiliser les Produits, tout logiciel et/ou matériel connexe, ainsi que tout produit, logiciel et matériel fabriqué ou développé à l'aide des Produits, dans le but de perturber la paix internationale et l'ordre public. L'Acheteur garantit à AstroNova qu'il ne vendra, n'exportera, ne cédera, ne concédera sous licence, ne louera, ne transférera ni ne mettra à disposition de quelque manière que ce soit, directement ou indirectement, les Produits à des tiers engagés dans l'une des activités décrites ci-dessus. L'Acheteur s'engage et garantit également d'obtenir les mêmes engagements que ceux décrits ci-dessus de la part des tiers auxquels les Produits sont vendus, cédés, concédés sous licence, loués, transférés ou mis à disposition de quelque manière que ce soit. L'Acheteur garantit qu'il s'abstiendra de vendre, directement ou indirectement, (ou d'autoriser la revente), d'exporter ou de transférer les Produits en violation des sanctions existantes, des sanctions internationales/européennes, de la législation douanière et des dispositions législatives et réglementaires mises en vigueur par les gouvernements et les États compétents pour traiter de telles transactions. L'Acheteur s'engage à fournir toute documentation raisonnablement demandée par AstroNova afin de se conformer à la réglementation.

Protection des données à caractère personnel. Les parties s'engagent à respecter leurs obligations respectives en vertu des réglementations relatives à la protection des données à caractère personnel, y compris le règlement (UE) n° 2016/679 du 27 avril 2016, s'il s'applique au bon de commande, et à mettre en œuvre des procédures et mesures de sécurité techniques et organisationnelles commercialement raisonnables afin de préserver la sécurité et la confidentialité des données à caractère personnel reçues dans le cadre du contrat et du bon de commande. Chaque partie s'engage à obtenir tous les consentements nécessaires en vertu des lois applicables en matière de protection des données et veille à la mise en œuvre des droits de la personne concernée en ce qui concerne le traitement des données à caractère personnel qu'elle effectue. Si les données doivent être transférées en dehors de l'Union européenne, les parties s'engagent à mettre en œuvre une garantie de protection adéquate, conformément à la réglementation en vigueur.

Renonciation et recours. Le fait pour l'une ou l'autre des parties de ne pas exiger l'exécution de l'une des conditions générales des présentes ou de ne pas exercer un droit ou un recours dont elle dispose en vertu du présent Contrat ou autrement en cas de violation ou de manquement de l'autre partie ne sera pas considéré comme une renonciation à ces droits ou recours en cas de violation ou de manquement de l'autre partie. L'acheteur ne pourra prétendre à aucune indemnisation ou autre de la part d'AstroNova au titre du présent contrat, que ce soit en vertu d'un contrat, d'un délit civil, d'une garantie ou autre, pendant la durée du contrat ou après ou à la suite de sa résiliation, sauf dans les cas expressément prévus dans les présentes. Les recours prévus dans le contrat sont les seuls recours dont dispose l'acheteur, et toute responsabilité d'AstroNova, qu'elle soit contractuelle, délictuelle, au titre d'une garantie ou autre, en rapport avec le Contrat, y compris, mais sans s'y limiter, l'exécution ou la violation du présent Contrat ou l'acceptation ou le rejet de Commandes, la vente et/ou la livraison de Produits, ne doit pas, sauf disposition expresse contraire dans les présentes, dépasser ou différer de quelque manière que ce soit des recours et obligations prévus dans le Contrat.

Garantie. Les conditions de garantie, le cas échéant, qui s'appliquent aux Produits seront incluses dans les manuels, les spécifications ou la documentation fournis à l'Acheteur avec les Produits. Si aucune condition de garantie n'est fournie à l'Acheteur, les conditions de la garantie standard limitée d'AstroNova s'appliquent à l'exclusion de toute autre garantie légale ou responsabilité pour les défauts apparents ou cachés ou la non-conformité des Produits : <https://astronovainc.com/legal-notices/terms-and-conditions/>. PAR CONSÉQUENT, LES GARANTIES SPÉCIFIQUEMENT ÉNONCÉES CI-DESSUS SONT LES SEULES GARANTIES ACCORDÉES PAR ASTRONOVA

CONCERNANT LES PRODUITS ET REMPLACENT TOUTE AUTRE GARANTIE, QU'ELLE SOIT EXPRESSE, IMPLICITE, LÉGALE OU DÉCOULANT DE L'USAGE, D'USAGE COMMERCIAL OU DE PRATIQUE COMMERCIALE, Y COMPRIS, SANS S'Y LIMITER, TOUTE GARANTIE IMPLICITE DE QUALITÉ MARCHANDE OU D'ADÉQUATION À UN USAGE PARTICULIER, ET ASTRONOVA DÉCLINE PAR LA PRÉSENTE TOUTE AUTRE GARANTIE DANS LA MESURE MAXIMALE PERMISE PAR LA LOI APPLICABLE. Par conséquent, les conditions de la garantie limitée standard d'AstroNova

excluent et remplacent, en particulier, la responsabilité contractuelle pour défaut de livraison des produits conformément aux spécifications contractuelles prévues par les articles 1231 et suivants et les articles 1604 et suivants du Code civil français, ainsi que la garantie légale pour les vices cachés des produits prévue par les articles 1641 et suivants du Code civil français. Dans la mesure où une garantie implicite ne peut être exclue, cette garantie est limitée dans le temps à la période de garantie. Cette clause de non-responsabilité et cette exclusion s'appliquent même si la garantie expresse énoncée ci-dessus ne remplit pas son objectif essentiel.

Délai de prescription. Par dérogation à l'article 2224 du Code civil français, le délai de prescription pour toutes les actions en justice relatives à la négociation, la conclusion, la validité, l'interprétation, l'exécution, la violation et la résiliation du Contrat ou du Bon de commande est d'un an à compter de la date à laquelle les Parties ont découvert ou auraient dû découvrir les faits leur permettant d'exercer ces actions en justice, après quoi ces actions seront prescrites. Par dérogation à l'article 1648 du Code civil français, le délai de prescription pour toutes les actions en justice relatives à la garantie contre les vices cachés est d'un an à compter de la découverte des vices, après quoi ces actions en justice seront prescrites.

Titres. Les titres et légendes sont uniquement destinés à faciliter la consultation et ne modifient en rien le sens ou l'interprétation des présentes Conditions générales.

Cession. Le présent Contrat et/ou tout Bon de commande et tout droit ou intérêt en vertu des présentes ne peuvent être cédés par l'Acheteur sans le consentement écrit préalable d'AstroNova. Toute cession, transfert, délégation ou sous-traitance présumé en violation de la présente section sera nul et non avenu. Aucune cession, aucun transfert, aucune délégation ou aucun sous-contrat ne libère l'Acheteur de ses obligations en vertu des présentes. AstroNova peut à tout moment céder, transférer, déléguer ou sous-traiter tout ou partie de ses droits ou obligations en vertu du présent Contrat sans le consentement écrit préalable de l'Acheteur.

Survie. Les dispositions des présentes Conditions générales qui, de par leur nature, devraient rester en vigueur après l'exécution ou la résiliation d'une Commande resteront en vigueur. Sous réserve des limitations et autres dispositions du présent Contrat : (a) les déclarations et garanties des parties contenues dans les présentes survivront à l'expiration ou à la résiliation anticipée du présent Contrat ; et (b) toute autre disposition qui, afin de donner plein effet à son intention, devrait survivre à cette expiration ou résiliation, survivra à l'expiration ou à la résiliation anticipée du présent Contrat.

Avis. Tout avis entre les parties concernant un bon de commande sera fait par écrit et, s'il est destiné à l'Acheteur, au représentant autorisé de l'Acheteur ou, s'il est destiné à AstroNova, au représentant autorisé d'AstroNova. Les notifications seront considérées comme reçues lorsqu'elles auront été livrées : deux (2) jours calendaires après leur envoi par courrier recommandé avec accusé de réception et affranchissement prépayé ; ou un (1) jour ouvrable après leur dépôt pour une livraison le lendemain auprès d'un transporteur commercial de nuit, à condition que le transporteur obtienne une confirmation écrite de réception de la part du destinataire. Toutes les notifications doivent être adressées comme suit :

À AstroNova : Conseiller juridique adjoint, AstroNova Inc., 600 East Greenwich Avenue, West Warwick, RI, 02893, États-Unis

À l'acheteur : nom et adresse du représentant autorisé de l'acheteur figurant sur le bon de commande

Tarification. En raison des incertitudes liées à l'évolution des politiques tarifaires internationales et des difficultés pratiques liées au calcul du montant exact des droits de douane applicables à chaque produit, les parties conviennent qu'AstroNova appliquera une majoration forfaitaire de 3,5 % du prix hors taxes à toutes les commandes, destinée à couvrir partiellement les coûts supplémentaires liés à l'augmentation des droits de douane sur ses produits. Cette surtaxe est indépendante des droits qui pourraient être appliqués à chaque produit en vertu du droit international et constitue un mécanisme d'ajustement forfaitaire qui est renouvelé pour chaque bon de commande tant qu'une augmentation générale des droits de douane reste en vigueur. Les parties reconnaissent que le taux et l'application de cette majoration résultent d'une évaluation globale de l'exposition d'AstroNova aux droits de douane et acceptent qu'il sera difficile de prouver ou de quantifier avec précision le taux effectif des droits de douane encourus pour chaque produit vendu. À moins que les parties ne conviennent d'ajuster ou de réviser le montant de la majoration à la lumière de nouvelles circonstances exceptionnelles ou d'un changement substantiel de la législation douanière, la présente clause restera applicable pendant toute la durée de l'accord entre les parties.